



Syndicat National
des Services Déconcentrés
de la Culture

Le Château de Dampierre et l'archéologie :

un discours hors sol et affligeant de la Ministre de la Culture

Lors de l'inauguration des grilles du château de Dampierre-en-Yvelines, la ministre de la Culture a indiqué « qu'en matière d'archéologie préventive, il y a toujours des dérogations possibles » et « qu'il ne faut pas faire des fouilles pour se faire plaisir » préférant « mettre de l'argent dans la restauration du patrimoine plutôt que de creuser un trou pour un trou »...

Madame Dati fait semblant d'ignorer la convention de Malte (1992) et les lois sur l'archéologie préventive depuis 2001. Les archéologues font des recherches pour détecter et faire connaître un patrimoine invisible et non-renouvelable dans toute la France, en métropole et dans les outre-mers. Opposer patrimoine monumental et archéologie raisonne comme une rengaine passéiste, totalement déconnectée des enjeux actuels de l'archéologie et de l'engouement des Français.

« Des p'tits trous, des p'tits trous, toujours des p'tits trous » :

Depuis longtemps l'archéologie ne se limite pas à la réalisation de « trous » : prospections géophysiques, relevés d'art rupestre, analyses, étude du bâti, ... toutes ces méthodologies font partie intégrante de la discipline. Les prescriptions d'archéologie font l'objet d'un choix drastique parmi les dossiers d'urbanisme, instruits par les agents des SRA : sur 100 dossiers, 1,74 aboutiront à une fouille préventive. De plus, les commissions territoriales de la recherche en archéologie (CTRA), consultées en amont des prescriptions, garantissent un regard extérieur aux SRA, porté par la communauté scientifique : la décision n'émane pas d'une personne isolée « qui se fait plaisir ».

Pourquoi mépriser un domaine régalien et les propres services de son Ministère ?

Et ce alors que le propriétaire du château de Dampierre-en-Yvelines se réjouit des découvertes réalisées dans le cadre de prescriptions d'archéologie préventive du SRA Île-de-France! En mai 2022 : « *le service régional de l'archéologie de la Drac Île-de-France a autorisé l'opérateur EVEHA pour les fouilles archéologiques d'accompagnement du chantier. [...] Les premiers coups de truelles apportent des éléments indispensables à la connaissance historique du Domaine de Dampierre. Déjà le sous-sol parle avec l'apparition des vestiges de la poterne d'entrée du château du XVI^e siècle* », puis en juin 2022 : « *les sondages archéologiques sont] menés sous la direction d'une archéologue spécialisée dans les jardins, le sous-sol parle ! Les vestiges des anciens bassins, des allées et parterres sont retrouvés (...) ils étaient reconnus comme « Les plus beaux jardins d'Europe » par Anne d'Autriche !* », et enfin en février 2023 : « *une belle découverte archéologique pour l'histoire du château de Dampierre [...] les pavés de la cour intérieure du château Renaissance.* » ...<https://www.domaine-dampierre.com/chantier-de-dampierre/>

Le dispositif, maintenant bien connu des aménageurs, a fait ses preuves. En 2023, le ministère de la Culture a célébré les résultats de 20 ans d'archéologie préventive !

Madame Dati, respectez les engagements internationaux de la France,

le code du Patrimoine et le travail de vos services !

Le 8 avril 2024

Soyons acteurs de notre avenir, syndiquez-vous au SNSD CGT Culture